

Règlement de la Course Nature Des Vaseix

CNDV 2024

Préliminaire.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement et se déroulant en milieu naturel préservé est interdite à tous engins à roue(s) et à moteur sauf pour les véhicules de secours aux blessés et les véhicules de l'organisation (VTT ouvreurs et suiveurs de l'organisation).

La participation à la Course Nature et à la Marche Nordique est interdite aux personnes accompagnées d'animaux.

Les suiveurs à vélo, autres que ceux de l'organisation, sont interdits.

1. Lieu, date et nature de la compétition.

La manifestation se déroulera le dimanche 15 septembre 2024 sur le site du Lycée Agricole des Vaseix 87430 VERNEUIL SUR VIENNE.

La manifestation se compose de:

- **Départ à 9h30** : **Course Nature** chronométrée avec classement sur une boucle 100% chemins en forêt d'environ 10km (+/- 300m) avec un dénivelé positif de 120 mètres environ. (11,2 km effort FFA)
- **Départ à 9h40** : **Marche Nordique** chronométrée avec classement sur la même boucle que la course soit 10km.
*Note importante: Nous souhaitons permettre aux amateurs de Marche Nordique de pratiquer leur sport en participant à notre épreuve.
L'épreuve de Marche Nordique est chronométrée mais n'est pas labellisée.
Il n'y aura donc pas de juges pour contrôler le respect des règles par les participants.
Nous demandons donc à tous les participants de se conformer individuellement aux règles de pratique de leur sport.
Aucune réclamation ne pourra être formulée auprès de l'organisation pour le non-respect des règles par un ou des participants.*
- **Départ à 9h45**: **Randonnée Pédestre** de 7,5km avec un dénivelé positif de 80 mètres.
Le parcours de randonnée est accessible aux personnes en bonne santé et aux enfants.

Le départ et l'arrivée des épreuves se situent au cœur du Lycée des Vaseix près de la Boutique des Vaseix.

2. Organisateur.

Événement organisé par l'association VERNEUIL OXYGENE avec le partenariat du Conseil Départemental de la Haute Vienne, de la Municipalité de Verneuil sur Vienne, de Limoges Métropole et du Lycée Agricole des Vaseix.

Informations sur le site du club: [VO2 - Accueil \(verneuiloxygene-vo2.fr\)](http://vo2-accueil.verneuiloxygene-vo2.fr)

Et sur la page Facebook: [Course Nature des Vaseix](#)

3. Conditions de participation.

La participation à la manifestation est conditionnée au respect des critères suivants:

a) Catégories d'âge:

Pour participer à la Course Nature ou à la Marche Nordique, les compétiteurs doivent être âgés de 16 ans minimum à la date de la manifestation (catégorie cadets nés en 2008 et avant).

Les mineurs doivent obligatoirement avoir une décharge parentale.

La Randonnée Pédestre est ouverte à tous les âges.

b) Certificat médical:

Les participations aux deux compétitions chronométrées Course Nature et Marche Nordique sont soumises à la présentation obligatoire:

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de trois mois à la date de la course.

Nota: Pour les courses organisées après le 1er Septembre 2024, **le certificat médical n'est plus accepté.**

Il vous faut faire la démarche d'obtention de votre attestation sur le site <https://pps.athle.fr/> dans les trois mois avant la date de la course.

Après avoir réalisé la démarche, vous obtiendrez votre attestation qui est valable seulement trois mois.

Aucun autre document ne sera accepté pour l'inscription aux épreuves chronométrées.

La licence FFA ou l'attestation PPS devront être déposés lors de l'inscription par internet pour valider définitivement l'inscription.

Si inscription sur place la veille ou le jour de la course, la licence ou l'attestation PPS devront être présentés au moment de l'inscription.

- Pour la Randonnée Pédestre, aucun document n'est à fournir.

c) Droit d'inscription:

Le droit d'inscription est de :

- **10€** pour la Course Nature et la Marche Nordique ou **12€** sur place le jour de la course.
- **4€** pour la Randonnée Pédestre ou **5€** sur place le jour de la course.

Attention: des frais d'inscription supplémentaires (frais bancaires) s'appliquent pour l'inscription par internet

Un cadeau de bienvenue au retrait du dossard et un buffet à l'arrivée seront offerts à chaque participant.

d) Clôture des inscriptions:

Pour la Course Nature et la Marche Nordique:

La clôture des inscriptions par internet est fixée au : vendredi 13/09/2024 à 20 h.

L'inscription sera possible sur place le samedi 14/09/2024 de 14 à 18 heures et le dimanche matin 15/09/2024, jour de la course avant 9h00.

Pour la Randonnée Pédestre:

L'inscription sera possible sur place le samedi 14/09/2024 de 14 à 18 heures et le dimanche matin 15/09/2024, jour de la course avant 9h30.

e) Athlètes handisport:

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Dossard:

Inscriptions limitées à 500 dossards pour les deux épreuves chronométrées.

Retrait des dossards : sur place la veille de l'épreuve, soit le samedi 14 septembre de 14h à 18h au lycée des Vaseix, ou le jour de l'épreuve le dimanche 15 septembre de 7h00 à 9h00.

Le chronométrage des courses est assuré par une puce intégrée au dossard.

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

g) Rétractation:

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non participation.

4. Cession de dossard

Tout engagement est nominatif et personnel.

Aucun transfert d'inscription sans passer par l'organisateur n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en prévenir l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible pendant la durée de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile:

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite par l'organisateur.

b) Assurance dommages corporels:

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Balisage :

Afin de préserver l'environnement, aucun balisage au sol ne sera effectué. Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

7. Classements et récompenses

Classements:

- Pour la Course Nature de 10 km:

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Récompenses aux premiers et premières de chaque catégorie de Cadets à Master 8.

- Pour la Marche Nordique:

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

8. Ravitaillements

Pour la Course Nature, la Marche Nordique, un ravitaillement (liquide) sera situé au km 5,5.

Il se situe au kilomètre 2,5 pour la randonnée pédestre.

Un ravitaillement liquide et solide sous la forme d'un buffet est offert à tous les participants à l'arrivée.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées:

La compétition se déroule sur les chemins en forêt.

Vous pouvez toutefois être amenés à croiser des véhicules au niveau d'un parking.

Le code de la route s'applique pour tous les participants au niveau des parkings et de la "Grande allée".

Conformez-vous aux directives des signaleurs.

b) Sécurité des concurrents:

La sécurité est assurée par la présence des secouristes de la Croix Blanche (Verneuil Sur Vienne) sur la zone de départ/arrivée.

La sécurité dans la forêt est assurée par nos signaleurs équipés de téléphones portables.

c) Entraide entre concurrents:

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

Tout concurrent témoin d'un accident devra prévenir le signaleur le plus proche pour activer l'action des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support de communication.

12. Force majeure le jour de la manifestation.

En cas de force majeure (Décision Administrative, alerte Orange Météo...), l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (conditions météorologiques et autres).

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement mais leur engagement sera reconductible pour l'édition de l'année suivante.

14. Acceptation du présent règlement

Par la validation et le paiement de son inscription, le concurrent reconnaît accepter sans réserve le présent règlement.